



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

**LISTE DES IMMEUBLES VENDUS**

(Articles 1041 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1))

**AVIS PUBLIC**

Je soussignée, Nancy BILODEAU, greffière de la **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**, ayant son domicile professionnel à Coaticook, district de Saint-François donne le présent avis. Conformément à l'article 1041 du *Code municipal du Québec*, prenez avis que l'immeuble mentionné ci-dessous a été **vendu à l'enchère publique**, conformément aux dispositions des articles 1013 et suivants du *Code municipal du Québec*, à la salle multifonctionnelle, de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, sise au 294 St-Jacques Nord, Coaticook, Province de Québec, le jeudi dixième (10<sup>e</sup>) jour de novembre 2016, à dix (10:00) heures, pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus.

***MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE***

Un immeuble connu et désigné comme étant composé le lot CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 486 183) du cadastre du QUÉBEC, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout sans bâtisse dessus construite, ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique, sur le chemin de la Rivière à Saint-Venant-de-Paquette (Québec) J0B 1S0.

Le dit immeuble - propriété de Roger DUCHESNEAU, portant le matricule 2796 65 6861, aux termes de l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Coaticook**, sous le numéro 57756.

J'ai adjugé pour défaut de paiement de l'impôt foncier cet immeuble à la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**, représentée par sa secrétaire-trésorière par *intérim* et directrice générale par *intérim* Madame Nathalie AUDET, dont le siège est situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette (Québec) J0B 1S0 comme étant le seul enchérisseur au montant de MILLE CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET HUIT CENTS (1 161,08 \$), tel que régie par le *Code municipal du Québec*.

Fait à Coaticook, en triplicata, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille seize (2016).

Nancy BILODEAU, OMA  
Greffière  
MRC de Coaticook

J'atteste par la présente que l'identité des personnes visées a été vérifiée lors de la procédure par la soussignée, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille seize (2016).

Nancy BILODEAU, OMA  
Greffière  
MRC de Coaticook  
294 St-Jacques Nord  
Coaticook (Québec) J1A 2R3